



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 18 décembre 2019

## Réorganisation de l'accueil des usagers au greffe des associations à compter du 1er janvier 2020

Dans le cadre d'une réorganisation de ses services, le greffe des associations de la préfecture de la Loire-Atlantique, sera fermé au public à compter du 1er janvier 2020.

Pour toute démarche complexe, le greffe des associations peut être contacté par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-associations@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-associations@loire-atlantique.gouv.fr)

L'ensemble des démarches de création, modification ou dissolution d'associations sont accessibles en ligne Service-Public-Asso.fr : <https://www.service-public.fr/associations>

Ce service présente les avantages suivants :

- accessible 24h/24,
- valeur juridique identique à celle d'une démarche au guichet,
- accusé de réception de la démarche dans les 24 heures,
- stockage des documents en toute sécurité,
- suivi en ligne de l'avancement du dossier,
- démarche éco-responsable (pas de papier, pas d'encre, pas de déplacements)

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515  
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92  
[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)